Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 007-210703468-20240229-DEL2024_011SG-DE

VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-011

Séance publique du 29 février 2024

Le 29 février 2024 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 21
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 23.02.24

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme CHAIX Marie-Pierre – M. LEBRETON Frédéric - M. SAPHORES Pierre - Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François – Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick - M. WNUK Stanislas - Mme DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - Mme ROCHE Patricia - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis – M. ROYERE Christian – Mme BOZIER Sylvie – SERRE Claude - M. LAVIS Christian - M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine - M. SAEZ Jean-Pierre

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :
- Mme RIFFARD-VOILQUE Martine à Mme MATTEI Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à Mme ROCHE Patricia
- Mme MARSENI Habiba à M. FRANCOIS Patrick
- Mme STEL Julie à M. HALLYNCK Dominique
- M. GUILLERM Stéphane à M. LAVIS Christian

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Madame Martine MATTEI, Maire, rappelle l'installation d'un nouveau conseiller municipal lors de la réunion du conseil municipal du 7 février 2024, ainsi que la délibération du Conseil Municipal n° 2020-051 en date du 13 octobre 2020 concernant la formation des commissions municipales et la désignation de leurs membres conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, elle informe l'assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal au sein des commissions dans lesquelles figurait Hélène PERMINGEAT.

Elle rappelle le principe de la parité, ainsi que celui de la représentation proportionnelle et précise que le Maire est par ailleurs, de droit, Président de toutes les commissions municipales. Elle explique que les commissions municipales n'ont pas vocation à prendre de décision, mais à examiner les questions relevant du conseil municipal, lequel est instance décisionnaire. Elle rappelle également les procédures de désignation : vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et à l'unanimité décide de :

*→ **NE PAS PROCEDER** au scrutin secret*

Madame le Maire invite les candidats à se manifester avant de procéder au vote pour chacune des commissions.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 007-210703468-20240229-DEL2024_011SG-DE

6 - COMMISSION « ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE – CADRE DE VIE - PORT » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 20 (6 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Majorité municipale	Claude SERRE	20	1

Est donc élu : Claude SERRE

7 - COMMISSION « SPORT – VIE ASSOCIATIVE » : 1 siège à pourvoir

Madame le Maire propose le membre ci-après :

- Nombre de votants : 20 (6 abstentions)

LISTES	CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Majorité municipale	Claude SERRE	20	1

Est donc élu : Claude SERRE

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection du membre susvisé.

Délibéré le 29 février 2024
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)